



Chambre
de Métiers
et de l'Artisanat

BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

Délibération n°38

relative au Budget primitif 2025

Les membres de l'AG CMA BFC, réunis en Assemblée Générale Ordinaire à Besançon, le 26 novembre 2024,

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau réuni en date du 12/11/2024, concernant le projet de budget primitif pour l'année 2025 ainsi que le rapport du Trésorier

CONSIDERANT l'avis émis par la Commission des Finances

DÉCIDENT d'approuver en l'état le budget primitif 2025

Dijon, le 26/11/2024



**Le président de Chambre de
Métiers et de l'Artisanat BFC**